

---

**COMMISSION TRIPARTITE ROMANDE**  
**TRAVAIL SOCIAL**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 21 AVRIL 2016

**à Lausanne - Ortra Santé-Social**

---

<b>Présidence ad intérim</b>			
Mme	C. Guinard Dumas		AvenirSocial VD

<b>Participant-e-s</b>			
Mme	P. Richard-de Paolis		EESP
Mme	E. Baume-Schneider		EESP
M.	R. Frund		EESP
M.	J. Coquoz		HES-SO
Mme	C. Erard		CSP VD
M.	J.-P. Gaudard		ARS
Mme	C. Jolidon		OrTra JU
Mme	J. de Claparède		SPAS (DSAS-VD)
M.	B. Geiser		ANTES-NE
Mme	H. Stoffel Vuille		AvenirSocial
M.	S. Lopez		Anim.ch
M.	H. Boéchat		INTEGRAS
M.	C. Butscher		ANMEA
M.	D. Kohlbrenner		FASL
Mme	V. Baumgartner		INSOS
Mme	S. Eigenheer		Hospice général
M.	P.-A. Uberti		INSOS

<b>Invité-e-s</b>			
Mme	A. Parpan-Blaser		FHNW

<b>Excusé-e-s</b>			
Mme	S. Bréaud		ARDIPE
Mme	L. Fournier		Ortra Santé-Social VS
M.	H. Louvrier		Plateforme ASC
Mme	C. Staub		AVOP
M.	S. Beuchat		Avenir Social

---

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015.....	2
3. RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL ET INNOVATION DANS LES INSTITUTIONS .....	2
4. EVOLUTION DE L'OBJET « TRAVAIL SOCIAL » VUE À TRAVERS 28 ANS DE DIRECTION DE L'EESP.....	4
5. NOUVELLES DE LA HES-SO .....	5
6. TOUR DE TABLE .....	6
9. DIVERS ET PROCHAINE SÉANCE .....	7
ANNEXES : .....	7

### **1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

P.-A. Uberti ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes invitées. L'ordre du jour est accepté.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015**

Le PV de la séance du 26 novembre 2015 est adopté avec les modifications suivantes :

- La date du titre de point 8 p. 6 est « 2020 » et non pas « 2010 »

Il est rappelé aux membres de la Commission tripartite (point 4, p. 4) qu'ils doivent faire parvenir à Christine Guinard Dumas [c.guinarddumas@avenirsocial.ch](mailto:c.guinarddumas@avenirsocial.ch) les informations concernant les conditions de la formation en emploi dans les différentes CCT.

### **3. RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL ET INNOVATION DANS LES INSTITUTIONS**

Prof. Anne Parpan-Blaser de la FHNW a accepté de venir nous présenter ses travaux. Diplômée de l'Université de Fribourg (chaire de travail social), elle y a fait son doctorat sur l'innovation dans le travail social. Elle a mené par ailleurs une recherche de 2013 à 2015 qui a été financée par la Fondation Gebert Ruef dans le cadre d'un programme doté de CHF 1,5 Mios annuels sur l'innovation sociale. Ce projet intitulé « Programme d'innovation pour la pratique du travail social » s'est terminé l'an passé : il est possible d'accéder à une présentation succincte du projet et à ses références sur le site de la Fondation :

[http://www.grstiftung.ch/de/portfolio/projekte/alle/y\\_2012/GRS-052-12.html](http://www.grstiftung.ch/de/portfolio/projekte/alle/y_2012/GRS-052-12.html).

Dans son exposé, Prof. Parpan-Blaser indique que dans le processus de professionnalisation du travail social, l'évolution est produite aussi bien par la recherche et par la pratique. Le travail social, comme pratique, est en effet toujours en situation de devoir trouver des solutions nouvelles car il est confronté à des nouveaux problèmes, à des transformations sociales (par exemple : digitalisation), à des mouvements sociaux avec des revendications, à de nouvelles connaissances. Dans ce sens, le concept d'innovation énonce ce que produit le lien entre la recherche et la pratique dans l'évolution du travail social.

L'innovation est une forme d'utilisation du savoir, correspond à des transformations dans la façon de faire et suppose une nouvelle qualité de résultats. Mais ces « produits » sont identifiables qu'au terme du processus. Pour qu'il soit possible de parler d'innovation, il faut une originalité (bond qualitatif) ; cette innovation est toutefois relative (nécessité de procéder à une comparaison en temps et en lieu) ; elle doit avoir une forme de plasticité pour pouvoir être mise en œuvre car il faut convaincre et mobiliser des moyens ; l'innovation comporte de l'incertitude car elle comporte toujours la possibilité d'échouer du fait qu'on ne sait pas avant coup comment vont réagir les bénéficiaires.

L'innovation en travail social met en jeu de nombreux savoirs distincts : l'expérience professionnelle des acteurs, des savoirs empiriques et théoriques, des savoirs pré-supposés, des savoirs procéduraux, des compétences sociales, etc. L'innovation exige l'implication de spécialistes de la pratique. Cette notion d'innovation n'a toutefois qu'une connotation positive car elle oriente le savoir vers sa dimension utilitaire alors que le travail social a aussi besoin de savoirs critiques et de prises en compte des valeurs qui peuvent s'opposer à la recherche de la seule efficacité.

Dans la notion d'innovation sociale, on peut comprendre plusieurs choses ou dimensions :

- l'innovation sociétale qui consiste dans de nouvelles réponses à des défis de société
- L'innovation dans et pour le travail social qui consiste dans de nouveaux programmes ou de nouvelles méthodes et qui sont orientés vers la mission de travail social et ses réalisations et créent des plus-values pour les bénéficiaires des services et institutions.

Mme Parpan-Blaser relève que l'innovation a une amplitude qui peut varier selon les contextes (voir slide 8 du document Powerpoint en annexe). Il ne faut toutefois pas surestimer l'innovation car le développement continu reste une voie pour améliorer les prestations et leur efficacité ou pertinence pour le public cible.

Si l'on examine le rapport entre la recherche et l'innovation, il faut prendre impérativement en compte la pratique car l'innovation résulte d'une série de rapports entre la recherche et la pratique qui se nourrissent mutuellement (voir schéma de Uggerhoj).

Le projet INCUMENT qui a été soutenu par la Fondation Gebert Ruff a permis de faire les constats suivants :

- Il existe des lacunes dans les bases scientifiques permettant de modéliser l'organisation et la conception de processus d'innovation.
- Le programme développé a permis de concevoir les séquences nécessaires de médiations entre la recherche et la pratique
- Le programme a ainsi permis de mettre à disposition un lieu intermédiaire de développement.
- La mise en œuvre du modèle a été effectuée sur dix lieux différents, ce qui a permis de comparer et d'identifier les conditions qui facilitent ou entravent l'innovation.

En conclusion, Mme Parpan-Blaser estime que les processus de développement et d'innovation modélisés ont fonctionné mais que le succès dépendait aussi des rapports établis entre les personnes du programme (chercheurs et praticiens) car ce qui favorise le changement c'est l'écart – qui ne doit pas être trop grand mais également suffisant – entre les savoirs des experts de la recherche et ceux des praticiens du terrain.

Enfin si une démarche d'innovation ouvre des possibilités de créativité, cette dernière doit s'ajuster dans un bon équilibre avec la nécessaire concrétisation.

L'exposé de Mme Parpan-Blaser a donné lieu à des échanges avec les membres présents qui se sont intéressés en particulier aux avantages, pour les institutions, d'une collaboration comme celle qui a été mise en place dans le projet INCUMENT.

Selon Mme Parpan-Blaser, l'apport des chercheuses et chercheurs, en plus de leurs compétences scientifiques réside dans leur situation d'être des tiers et d'apporter un regard externe. Les organisations impliquées dans le projet ont été globalement satisfaites de la collaboration. Du côté des chercheuses et des chercheurs, il y avait en revanche une certaine déception sur l'innovativité. Mais cela reflète d'une certaine manière la nécessaire transformation des savoirs dans la coopération entre recherche et pratique, qui oblige à se libérer, des deux côtés, d'un point de départ pour entrer dans le contexte intermédiaire engendré par la collaboration. Les savoirs scientifiques s'abîment au contact des contraintes de la réalité présente, et cette dernière change sous l'impulsion des questionnements scientifiques. L'idée que les recherches produisent directement des résultats dans la pratique est erronée. Il y a un jeu de transformation qui doit s'opérer dans la collaboration entre les professionnel-le-s et les chercheuses ou chercheurs.

A la question des membres sur la porte d'entrée pour contacter des chercheuses et chercheurs de la HES-SO, il est rappelé que le responsable de domaine Travail social peut jouer le rôle d'intermédiaire ainsi que le président du Comité Ra&D du domaine, M. Jean-Pierre Tabin (EESP).

#### **4. EVOLUTION DE L'OBJET « TRAVAIL SOCIAL » VUE À TRAVERS 28 ANS DE DIRECTION DE L'EESP**

Le Comité de la Commission tripartite romande a souhaité inviter Mme Paola Richard-De Paolis à échanger avec les membres présents sur le travail social à l'occasion de son futur départ à la retraite. Directrice de l'EESP depuis 1988 où elle a succédé à Claude Pahud, Mme Paola Richard-De Paolis a été l'une des fondatrices de la Commission tripartite romande. Elle a surtout dirigé une école dans une période de grand bouleversement dans le paysage de la formation en travail social, et, depuis son poste de directrice de l'EESP, elle a été témoin d'une histoire du travail social en Suisse romande.

P. Richard-De Paolis a conçu sa présentation (voir annexe) en retraçant les grandes étapes de l'histoire de l'EESP. Elle rappelle que l'école offrait des formations en ergothérapie, en éducation spécialisée, en animation socioculturelle, en éducation de la petite enfance, en service social et pour les maîtres et maîtresses socioprofessionnel-le-s. Dès son arrivée à la direction de l'EESP, elle a tenu à développer l'activité de recherche et à offrir la possibilité d'un perfectionnement long en travail social. La création du Diplôme supérieur de travail social à l'Université de Neuchâtel, impliquant les quatre universités romandes et trois écoles de travail social, a permis aux diplômé-e-s en travail social d'occuper des fonctions de cadre. Elle a contribué également au renforcement des relations internationales en engageant l'école dans la FESET regroupant les écoles européennes formant les éducateurs et éducatrices spécialisé-e-s.

La présentation de P. Richard-De Paolis a été l'occasion de rappeler l'importance de la collaboration entre les écoles et les institutions pour la formation pratique mais aussi pour la recherche, la professionnalisation et l'évolution du travail social. Il a été rappelé que l'accord tripartite pour l'éducation spécialisée qui a été conclu en 1993 est à l'origine de la Commission tripartite romande.

## 5. NOUVELLES DE LA HES-SO

J. Coquoz livre les informations suivantes de la HES-SO :

- Les Chambres fédérales examinent la proposition du Conseil fédéral concernant le financement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) durant la période 2017-2020. Le Conseil fédéral ne propose qu'une progression de 2% des moyens financiers pour les hautes écoles alors que la croissance prévue des effectifs étudiants est de 4%. Le 20% des économies budgétaires envisagées par la Confédération sur les 4 prochaines années est pris sur le domaine FRI qui ne représente que le 10% du budget fédéral. La situation budgétaire va donc se tendre dans la HES-SO.
- Entre avril et mai 2016, trois nouvelles personnes ont été nommées à la direction des HETS de la HES-SO :
  - Nicole Langenegger-Roux pour Sierre
  - Elisabeth Baume-Schneider pour Lausanne
  - Joël Gapany pour Fribourg
- Dès 2017, la HES-SO disposera d'une convention d'objectifs quadriennale qui sera signée avec les cantons qui ont part à la HES-SO ; le domaine Travail social aura un mandat de prestation à remplir vis-à-vis du Rectorat.
- La démarche d'évaluation du bachelor en travail social a été lancée. Elle va prendre environ une année et va impliquer des représentant-e-s des milieux professionnels, des étudiant-e-s, des ancien-ne-s diplômé-e-s, les enseignant-e-s, etc. Un Conseil des expert-e-s des milieux professionnels a été constitué. Ses membres ont été proposés par les responsables de filière de façon à couvrir toutes les régions et tous les champs professionnels. Sa composition a été validée par le Comité de la Commission tripartite romande. Ce Conseil des expert-e-s va avoir un rôle dans la validation du rapport d'évaluation. Une personne a été engagée à 50% pour soutenir les responsables de filière dans la conduite de ce chantier.
- La 7<sup>ème</sup> édition de l'Université d'été se déroulera à Lausanne (EESP) et portera sur le thème : Parcours de vie, dilemmes éthiques et travail social. Le programme se trouve sur le site de la HES-SO <http://susw.hes-so.ch/en/27-7806.html>. À l'occasion de cette édition, va être institué un consortium pour formaliser la collaboration des 9 hautes écoles impliquées dans l'organisation des universités d'été du travail social.
- La HETS-VS organise du 9 au 13 mai la 7<sup>ème</sup> édition de la semaine internationale sur le thème : L'action collective au cœur du travail social ?
- Le Colloque REIACTIS qui s'est déroulé à l'Université de Lausanne en février 2016 a connu un gros succès. Le prochain Congrès d'envergure est prévu à la HETS-GE du 11 au 14 septembre 2014. Il s'agira du Congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM) sur le thème : La Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées : une utopie ?

## 6. TOUR DE TABLE

Les membres présentent les informations ci-dessous :

- Avenirsocial VD participe à un groupe de travail visant à améliorer la connaissance de la pratique des assistant-e-s sociaux-ales, notamment dans les CSR en vue d'accroître le nombre d'étudiant-e-s choisissant l'orientation « service social ». C. Guinard Dumas informe également sur la modification en cours de la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants qui aura pour effet de réduire le taux exigé d'éducateurs-trices de niveau tertiaire. Dans ce champ professionnel il est prévu une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la CCT en cours de négociation. Concernant la CCT social elle prévoit un classement des travailleurs sociaux avec un titre de master, mais seulement pour les personnes ayant des responsabilités supplémentaires par rapport à l'intervenant-e ordinaire.
- L'EESP organise une fête pour le départ à la retraite de Mme Richard-De Paolis le 14 juin.
- Le CSP relève que les travailleurs sociaux sont pris par d'incessants changements législatifs qui rendent difficiles la tâche d'informer correctement les personnes en particulier étrangères.
- L'ARS organise une journée le 18 novembre sur la thématique de la peur en supervision.
- Les OrTra latines se préoccupent, dans plusieurs cantons, des besoins en personnel et de la composition des équipes dans les institutions.
- Le SPAS se pose les mêmes questions au sujet de la pénurie de personnel et se préoccupe du vieillissement dans les institutions. Il y a une révision en cours de la loi sur l'aide sociale vaudoise qui va pérenniser les mesures pour les jeunes sans formation : on s'oriente vers un système de bourses mais aussi d'implication des parents.
- Une nouvelle CCT est mise en œuvre dans le canton de Neuchâtel. L'ANTES se préoccupe au sujet de l'information à apporter aux personnes intéressées par les possibilités de passerelles offertes par la démarche de validation des acquis pour les ASE et les formations ES.
- La plateforme animation a organisé une journée romande le 19 avril à Fribourg qui a été bien suivie.
- INTEGRAS connaît un changement de secrétaire générale avec le départ de Mme Aebischer remplacée par Mme Gabrièle Rauser. La Commission Pédagogie spécialisée d'INTEGRAS a lancé un projet visant à établir des standards pour l'école inclusive. La Commission latine d'éducation sociale travaille sur la question de la formation des veilleurs-euses dans les institutions de placement pour mineur-e-s. Deux colloques sont annoncés : Berne, le 10 mai « Être et savoir, quel équilibre ? » ; Morat, 2-3 juin « Inclure la communication, communiquer l'inclusion ».
- La FASL va fêter les 20 ans de la Fondation avec l'idée de produire 20 interviews (portraits filmés) d'acteurs et d'actrices important-e-s de l'animation socioculturelle. M. Kohlbrenner exprime sa préoccupation au sujet de l'image de l'ASC qui, selon lui, n'est pas valorisé : l'exemple de la classification salariale de l'ASC dans le canton de Genève est problématique. Il évoque également le développement du parascolaire pour une école toute la journée prévue dans la loi vaudoise.

- INSOS organise une journée sur l'autisme à Berne le 19 mai. Un Congrès est également prévu à Berne les 30 août et 1<sup>er</sup> septembre <http://www.insos.ch/fr/>.
- Savoirsocial a lancé une étude sur la situation de l'emploi dans les champs professionnels (EMS, handicap, enfance) dont les résultats sont prévus en juin 2016. Cette étude sera suivie d'une étude longitudinale sur la durée des carrières professionnelles dans ces champs.
- L'Hospice général va créer, avec l'Ortra Santé social de Genève, un Centre de promotion des métiers dans les domaines Santé et social.

## **9. DIVERS ET PROCHAINE SÉANCE**

En l'absence de divers, la séance est close et l'annonce est faite que la prochaine séance de la Commission Tripartite est fixée le :

**Jeudi 17 novembre 2016**  
**à HES-SO Master, Provence 6, à Lausanne, salle N° 9**  
**de 9h15 à 12h15,**

---

## **ANNEXES :**

- Présentation de Mme Parpan-Blaser
- Présentation de Mme Richard-De Paolis